



Trop de crédits à la consommation et surendettement

Par Visiteur

Bonjour, j'ai trop de crédits à la consommation. effets boule de neige. un nouveau pour régler les mensualités énormes. ints élevés.
j'ai demandé rachats de crédits mais je n'ai eu que des refus.
ex cofinoga qui regroupe soficarte;mediatis,cdgp,banque casino.ils acceptent des credits conso mais pas de prêts personnels ints plus importants pour eux.
à partir de janvier je ne peux plus payer mes mensualités car je suis au plafond du crédit.les prêts vont être refusés et double frais .banque organisme.
est ce que je peux faire annuler auprès de ma banque tous les autorisations de prélèvements et leur envoyer un chèque dans la limite de mon disponible pour éviter l'huissier.
je ne souhaite pas la commission de surendettement.
trop long et les créanciers en principe refusent le plan donc après c'est tribunal.j'ai une amie qui est dans ce cas . peut on avoir un accord à l'amiable avec ces organismes ou une autre solution merci pour votre conseil.
en attente de vous lire recevez mes salutations distinguées..
répondez moi par mail si possible ou donner moi un numéro pour vous joindre. je préfère vous rappeler quand je suis seule.merci

Par Visiteur

Bonjour madame,

La situation est délicate, d'autant plus si vous refusez la commission de surendettement. Cette dernière est généralement (il y a toujours des exceptions) d'une aide précieuse. Vous vous doutez bien que si les créanciers refusent le plan de surendettement alors qu'ils sont sous la pression du tribunal, ils refuseront toutes propositions de votre part, à titre de "simple intervenant".

Vous devez saisir la commission.

Toutefois, si vous refusez de le faire, vous pouvez bien évidemment négocier auprès de chaque créancier. Vous pouvez payer à hauteur de ce que vous avez.

Mais attention, si les créanciers refusent votre paiement diminué et refusent de diminuer les intérêts, les probabilités d'une saisie seront extrêmement fortes.

Aussi l'affirmation selon laquelle, leur envoyer un chèque dans la limite de mon disponible pour éviter l'huissier. est erronée.

Dès lors que vous ne payez pas une mensualité, si les créanciers ne veulent rien vous accorder, ces derniers vont saisir le tribunal aux fins de saisie.

En synthèse,

- Vous pouvez négocier avec vos créanciers dès maintenant.
- S'ils refusent, n'hésitez pas à saisir la commission de surendettement.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.